



Le 13 mars 2025

Madame Julie Benetti  
Rectrice de l'académie de Créteil

**Objet : Préavis de grève pour le jeudi 20 mars 2025**

Madame la Rectrice,

Nous tenons à porter à votre attention notre refus du projet de redéploiement des Assistantes de Service social du SSFE77 que l'IA-DASEN de Seine et Marne a indiqué vouloir faire appliquer dès la rentrée 2025 lors du GT postes des AS du SSFE du 77 du 31 janvier 2025.

L'injonction faite à la Conseillère Technique de Service Social, Cheffe du SSFE77 de présenter un plan de redéploiement sur 2 établissements (dont un REP ou REP+) voire 3 établissements pour ceux hors zone d'éducation prioritaire pour chaque collègue, est intolérable. L'épuisement professionnel des collègues ne peut être amplifié encore davantage alors que depuis plusieurs années de nouveaux établissements ouvrent et qu'aucun poste n'est créé.

La circulaire de missions du service social en faveur des élèves précise :

*« Les personnels sociaux sont affectés à la direction académique des services départementaux de l'éducation nationale. Ils interviennent sur un secteur comprenant un ou plusieurs établissements du second degré. La couverture exhaustive du département n'est pas recherchée.*

*Les priorités nationales et académiques sont :*

- les collèges des réseaux d'éducation prioritaire et les écoles en Rep+ ;*
- les collèges du secteur rural accueillant des élèves issus de milieux sociaux défavorisés ;*
- les collèges avec enseignement général et professionnel adapté (Egpa), unité locale pour l'inclusion scolaire (Ulis), dispositif relais ou unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) ;*
- les lycées professionnels ;*
- les établissements avec internat.*

*Les établissements prioritairement dotés sont fixés par le recteur d'académie, après information et échanges en comité technique académique (CTA) et en lien avec les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale (IA-Dasen), dans le cadre des projets de service académique et départementaux, et en lien avec les représentants des personnels en comité technique spécial départemental (CTSD).*

*Les établissements ne bénéficiant pas de la présence régulière d'un assistant de service social peuvent trouver un conseil et une expertise ponctuels auprès du service social en faveur des élèves selon des modalités fixées par l'autorité académique. »*

Le conseil et l'expertise ponctuels mentionnés dans la circulaire sont exercés par le réseau actuellement en place. Le fonctionnement du réseau est efficient dans la plupart des districts selon la plupart des chefs d'établissements concernés. Il est peut-être perfectible dans d'autres.

Un redéploiement aurait pour conséquence de dégrader les conditions de travail des collègues mais aussi celles de l'accueil des élèves et des familles dans les établissements déjà couverts en diminuant le temps de présence des AS dans les établissements et en compliquant la mise en place d'un véritable travail d'équipe avec la communauté éducative.

Madame la Rectrice, il est de votre responsabilité de fixer les priorités de dotation avec l'IA-DASEN du 77. Ainsi, nous vous sollicitons pour une audience en amont du CSA postes du 20 mars 2025 afin d'en échanger avec vous. Nous déposons, **par la présente, un préavis de grève couvrant l'ensemble des personnels de l'académie de Créteil pour la journée du jeudi 20 mars de 00H00 à 23H59.**

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Madame la Rectrice, à notre attachement sincère au service public d'Éducation.